



Chambre des Notaires
de l'Ariège, Hte-Garonne,
Tarn, Tarn et Garonne

Communiqué de presse

Contact presse :

Sandrine Beaulieu | Mia Com
06 23 43 65 41 | contact@mia-com.com

Synergies entre notaires et médiateurs : Signature d'une convention de partenariat

Toulouse, le 19 mai 2014 : Inscrit dans une réelle volonté politique de généraliser la médiation, ainsi qu'en témoigne le rapport sur la justice remis à Madame Taubira, Garde des Sceaux, la Chambre Interdépartementale des Notaires de la cour d'appel de Toulouse signe une convention de partenariat avec l'association Médiateurs Ad Hoc. Ensemble, ils souhaitent œuvrer à la promotion et au développement de la médiation pour que le citoyen devienne un acteur de la justice du XXIème siècle.

Notaires et médiateurs partagent des valeurs et principes communs de déontologie, confidentialité, neutralité et impartialité. Ces deux statuts sont ainsi en parfaite adéquation dans la construction d'accords équilibrés et durables.

Signature de la convention de partenariat entre

Me Jean Cathala, Président de La Chambre Interdépartementale et

Me Rastoul, Président de l'association Médiateurs Ad Hoc

Le 22 mai 2014 à 11h30, à la Chambre Interdépartementale

La médiation constitue l'un des modes alternatifs de règlement des différends qui se développent en réponse aux inconvénients liés à une judiciarisation croissante. Outre le désencombrement des prétoires, elle privilégie la volonté de s'entendre grâce à l'aide d'un tiers et offre aux citoyens le cadre d'un véritable dialogue, souvent plus efficace que l'engagement d'une procédure devant un tribunal. Elle est tout particulièrement à privilégier pour tous les litiges relatifs aux successions, liquidations de régime matrimonial, ainsi qu'en matière de droit de la construction et de l'immobilier, autrement dit pour tous les différends mettant au prise des personnes devant conserver des relations familiale, sociale ou économique.

L'originalité de l'association Médiateurs Ad Hoc à Toulouse est de proposer un panel de médiateurs venant d'horizons différents et d'origines professionnelles variées, chacun pouvant se prévaloir d'une solide expérience dans un ou plusieurs domaines de la vie économique et sociale : avocat, notaire, expert comptable, huissier, expert en bâtiment, RH, enseignant.

Dans le cadre de ce partenariat, la Chambre Interdépartementale fournit à l'association la liste des notaires formés à la médiation, et centralise les demandes de médiation lui parvenant avant de les transmettre à Médiateurs Ad Hoc. En contrepartie, l'association met à disposition les médiateurs dont l'expérience est en rapport avec la nature du litige.